



LES VALLEES-DE-LA-VANNE

Centre de loisirs de Theil

PROJET PÉDAGOGIQUE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION..... | 2 |
| 1. CARTE D'IDENTITÉ L'ACCUEIL DE LOISIRS | 3 |
| 1.1 Description de l'organisateur..... | 3 |
| 1.2 Le public accueilli..... | 3 |
| 1.3 L'accueil d'enfants en situation d'handicap ou de trouble de la santé.. | 4 |
| 1.4 Les locaux | 5 |
| 1.5 Tarifs et réservations | 5 |
| 2. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE | 6 |
| 3. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES..... | 7 |
| 3.1 <i>Les différents objectifs et moyens : maternelle</i> | 8 |
| 3.2 <i>Les différents objectifs et moyens : primaire</i> | 9 |
| 4. LA VIE AU CENTRE | 10 |
| 4.1 <i>La journée de fonctionnement</i> | 10 |
| 4.2 Les activités et les sorties..... | 12 |
| 4.3 <i>Retards et absences</i> | 14 |
| 4.4 <i>Outils d'information et de relation avec les familles</i> | 14 |
| 5. LA VIE A LA GARDERIE..... | 14 |
| 5.1 Les horaires | 14 |
| 5.2 les activités | 15 |
| 5.3 retards et absences | 15 |
| 5.4 outils d'information et de relation avec les familles | 15 |
| 6. L'ÉVALUATION | 16 |

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement du centre. Il sert également de référence tout au long des périodes d'accueil. Il permet de donner du sens aux activités proposées ainsi qu'aux actes de la vie quotidienne, il définit également les modalités de fonctionnement. Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de notre structure. Il évoluera dans le temps au rythme de la vie du centre.

Ce Projet Pédagogique a pour but de répondre aux buts fixés dans le Projet Éducatif Local de la commune, l'un de ses enjeux est la mise en place de passerelles entre chaque âge intermédiaire, cette intention est le fil rouge du Projet Éducatif Local.

Le centre de loisirs « Les Petits Pieds des Vallées » a ouvert ses portes en Septembre 2017, les enfants âgés de 3 à 11 ans sont accueillis les mercredis durant les périodes scolaires et les périodes de vacances scolaires :

- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été
- Vacances d'automne

Le centre de loisirs « Les Petits Pieds des Vallées regroupe :

- L'accueil de loisirs périscolaire maternelle/primaire de Chigy
- L'accueil de loisirs périscolaire maternelle/primaire de Theil-sur-Vanne
- L'accueil de loisirs sans hébergement maternelle/primaire de Theil-sur-Vanne.

1.CARTE D'IDENTITÉ L'ACCUEIL DE LOISIRS

1.1 Description de l'organisateur

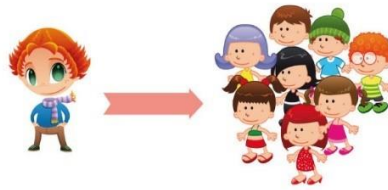
| | |
|---------------------|---|
| Nature | Accueil Collectif de Mineurs |
| Responsables | <ul style="list-style-type: none">- Bernard ROMIEUX – Maire de la commune Les Vallées de la Vanne- Bernard COQUILLE – Maire délégué de la commune historique de Theil-sur-Vanne- Luc MAUDET – 2^{ème} adjoint de la commune Les Vallées-de-la-Vanne, responsable des affaires scolaires- Magalie THÉROUÉ – 5^{ème} adjointe aux affaires périscolaires- Maryline MONTEIRO LOPES – Directrice de l'Accueil de Loisirs |
| Implantation | Commune de Les Vallées de-la-Vanne 5 route du Miroir Theil Sur Vanne 89320 Les Vallées de la Vanne 03 73 74 95 84 |

1.2 Le public accueilli

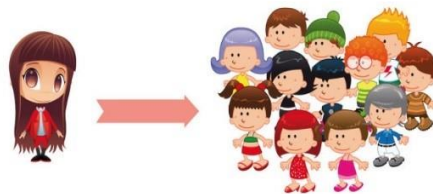
L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants habitant la commune de Les-Vallées-de-la-Vanne.

Les dispositions mises en place pour leur accueil sont aux normes d'encadrement de mineurs pour un accueil de loisirs :

1 animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans



1 animateur pour 12 mineurs de plus de 6 ans



1.3 L'accueil d'enfants en situation d'handicap ou de trouble de la santé

Nous portons une attention particulière concernant les personnes en situation de handicaps ou ayant des troubles de santé et souhaitons favoriser l'inclusion de ces enfants. Soucieux de s'adapter aux capacités de chacun, le centre accueille chaque enfant à partir du moment que son autonomie ou son trouble de santé lui permet de suivre le rythme du groupe et que les activités soient compatibles avec ses capacités. Il est important de bien informer la direction des mesures à conduire où à adapter, enfin de veiller au mieux au bien-être de l'enfant.

Les parents peuvent signer avec les services de l'Académie et du Conseil général un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Il informe du régime particulier des enfants ainsi que des mesures d'urgence à mettre en place en cas de difficultés. La directrice remet aux équipes les PAI des enfants et chacun doit scrupuleusement respecter ces indications.

Les enfants fiévreux ou contagieux ne peuvent être accueillis au risque de nuire à la santé de leurs camarades. Les parents doivent informer l'équipe de tout problème chez l'enfant pouvant l'empêcher de pratiquer une activité.

Un registre infirmerie est tenu dans la structure (y compris à la cantine), tous les soins y sont retranscrits et signalés aux parents.

En cas de traitement médical, il est demandé à la famille de nous faire parvenir une ordonnance ainsi qu'une autorisation écrite, datée et signée par le parent responsable, si l'administration d'un médicament doit s'effectuer durant les heures de présence au Centre de loisirs.

Les parents sont tenus de venir récupérer l'enfant en cas de maladie.

En cas d'accident grave, les secours seront contactés.

1.4 Les locaux

Les locaux et installations mis à la disposition du centre de loisirs sont de 4 types

- 2 salles d'activités
- La salle des fêtes faisant office de cantine
- Le city-stade
- Une aire de jeux pour enfants derrière le city stade

1.5 Tarifs et réservations

Les tarifs sont établis par le conseil municipal après accord de la Caisse d'Allocations Familiales

Règlement des frais du centre de loisirs :

Les parents recevront de la Trésorerie, à la fin de chaque mois, un titre qui pourra être payé directement à la trésorerie, ou par internet.

Un certain nombre de communes ont signé une convention avec Les Vallées-de-la-Vanne, permettant aux familles y résidant de bénéficier d'un tarif préférentiel. Les familles n'habitant pas ces communes se verront appliquées le tarif maximum.

Les réservations s'effectuent directement sur internet via la plateforme e-neos sur « le portail famille » à l'adresse suivante :

<https://lesvalleesdelavanne.e-neos.com>

Pour ce faire, il suffit de se présenter à la mairie qui vous fournira un dossier d'inscription à compléter. Lorsque le dossier est complet, votre (vos) enfant(s) sera (seront) enregistré(s) sur e-neos, une fois cet enregistrement effectué, vous recevrez instantanément un mot de passe sur l'adresse mail que vous aurez inscrite sur le dossier d'inscription.

Le portail famille permet de préinscrire votre enfant, cette inscription sera effective qu'une fois validée par le secrétariat de la mairie.

2. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Directrice | Maryline MONTEIRO LOPES |
| Animatrice BAFA | Cécilia DOS SANTOS |
| Animatrice BAFA | Jordane BERNARD |
| Animatrices Garderie - Cantine | Sandrine CRESPO |
| Renfort animatrice | Sylvie Allain |
| Renfort Cantine | Catherine LAMARRE |

• La directrice •

Ses principales fonctions sont :

- D'élaborer et de mettre en œuvre avec son équipe le projet pédagogique
- Situer son engagement dans un contexte social, éducatif et culturel
- Cordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- Diriger le personnel et assurer la gestion du séjour
- Développer les partenariats et la communication

Elle a également pour rôle de porter la responsabilité des enfants, et de toute personne mineure, elle sera aussi responsable de la gestion administrative, elle assure les relations avec l'équipe de direction et l'équipe directionnelle mais aussi de la relation avec les parents.

Ses missions :

- S'engager au service d'un projet éducatif
- Diriger et contribuer à l'évolution de l'action éducative locale.

- Prendre en compte l'environnement social dans lequel s'inscrit son action et qui crée les conditions pour que la sécurité, l'autonomie et l'épanouissement des mineurs et de l'équipe - soient assurés dans la structure
- Avoir un rôle formateur, accueillir, accompagner les stagiaires

• *Les animatrices* •

Elles ont pour rôles et missions de :

- Respecter les règles de vie
- Réalise les activités qu'il va proposer aux enfants dans sa préparation
- Aider à la formation des autres animateurs en proposant des activités nouvelles
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes.
- Adapter les activités à l'âge des enfants
- Gérer son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Connaitre les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Participer aux réunions de préparation

3. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

Ce projet pédagogique découle du projet éducatif de l'organisateur. Les objectifs s'appuient essentiellement sur l'épanouissement de l'enfant, et susciter chez lui son autonomie et sa créativité. Tout en s'adaptant à ses différents rythmes biologiques et aux 4 besoins essentiels de l'enfant :

Physique - Intellectuel - Affectif – Créative

3.1 Les différents objectifs et moyens : maternelle

MATERNELLE

| OBJECTIF PÉDAGOGIQUE | OBJECTIF OPÉRATIONNEL | MOYENS |
|----------------------|--|--|
| L'AUTONOMIE | <p>Mettre en place un aménagement intérieur et extérieur spécifique</p> <p>Responsabiliser l'enfant dans les différents moments de la vie du centre</p> <p>Mettre du matériel ludique et pédagogique à disposition des enfants</p> | <p>Créer un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul</p> <p>Aider l'enfant à se repérer seul dans l'espace</p> <p>Amener l'enfant à prendre des initiatives, lui donner des limites et des consignes, se servir seul au moment du repas en l'aidant</p> <p>Veiller à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe en favorisant les ateliers communs</p> |

| OBJECTIF GÉNÉRAL | OBJECTIF OPÉRATIONNEL | MOYENS |
|------------------|---|--|
| LA SOCIALISATION | <p>Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité.</p> <p>Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe</p> <p>Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres, des locaux et du matériel)</p> | <p>Proposer des jeux coopératifs</p> <p>Faire des activités avec des groupes hétérogènes au niveau des âges</p> <p>Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichés sous forme d'images/photos pour les moins de 6 ans</p> <p>Accompagnement et disponibilité des animateurs</p> <p>Accessibilité des moyens de rangements</p> <p>Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevé et discuté</p> |

| OBJECTIF GÉNÉRAL | OBJECTIF OPÉRATIONNEL | MOYENS |
|-------------------------|--|--|
| L'ÉPANOUISSEMENT | Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant Faire découvrir l'environnement naturel et culturel | Mise en place d'un temps d'accueil qui permet à l'enfant de s'installer à son rythme |

3.2 Les différents objectifs et moyens : primaire

PRIMAIRE

| OBJECTIF GÉNÉRAL | OBJECTIF OPÉRATIONNEL | MOYENS |
|--------------------|--|--|
| L'AUTONOMIE | Permettre aux jeunes de s'investir dans la vie du centre Créer une charte de vie Rendre libre l'enfant dans le choix des activités Aménager des espaces spécifiques | Instaurer des temps de concertation Installer des coins jeux Proposer des activités diverses et variées Mise en place de coins jeux, dessins... |

| OBJECTIF GÉNÉRAL | OBJECTIF OPÉRATIONNEL | MOYENS |
|-------------------------|--|---|
| LA SOCIALISATION | Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité. Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres, des locaux et du matériel) | Proposer des jeux coopératifs Faire des activités avec des groupes hétérogènes au niveau des âges Les règles de vie sont rédigées et discuter avec l'équipe d'animation sous forme de forum par exemple Accompagnement et disponibilité des animateurs Accessibilité des moyens de rangements Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevé et discuté |

| OBJECTIF GÉNÉRAL | OBJECTIF OPÉRATIONNEL | MOYENS |
|-------------------------|---|--|
| L'ÉPANOUISSEMENT | Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité Mettre en place des jeux et ateliers autour d'un thème Participer à des manifestations au sein de la commune (marché de Noël, saints de glace, kermesse, spectacle...) | Proposer des activités diverses et variées Encourager les activités de groupes Découverte de nouvelles activités |

4. LA VIE AU CENTRE

4.1 La journée de fonctionnement

La journée de fonctionnement se déroule selon le tableau comme suit, nous reviendrons par la suite sur chaque point de la journée:

| | |
|---------------|--|
| 7h15 – 9h00 | Accueil du matin Temps libre – jeux calme |
| 9h – 11h30 | Activités |
| 11h30 - 12h00 | Départ pour la cantine Départ des enfants ne mangeant pas sur place |
| 13h30 – 14h00 | Retour de la cantine + Accueil de l'après-midi Temps libre – Jeux calme |
| 14h00 – 16h30 | Activités |
| 16h30 – 17h00 | Goûter |
| 17h – 19h | Accueil du soir Temps libre – jeux calme |

L'accueil : 7h15-9h00

La réussite de l'accueil dépend d'une bonne organisation et de la ponctualité. Ce temps est un moment important. Les enfants, mais aussi les parents doivent se sentir accueillis. Les adultes du centre de loisirs doivent être disponibles pour accueillir, informer, rassurer (parents et enfants). Ne pas hésiter à aller à la rencontre des familles. Une fois accueillis, les enfants sont orientés vers des jeux calmes, des dessins, des livres. Les animateurs doivent participer avec les enfants

et ne pas rester ensemble à discuter entre eux. A la fin de l'accueil : appel des enfants afin de pointer les absents et les présents.

L'activité du matin : 9h00-11h45

Le programme d'activité est préparé et connu à l'avance, cependant des modifications peuvent y être apportées. Afin que les enfants et les parents se repèrent dans la semaine et dans la journée, des plannings d'activités seront affichés et distribués. Nous devons :

- Réfléchir au sens des activités.
- Préparer les activités en rapport avec les objectifs pédagogiques.
- Réaliser et réussir les activités. - Faire le bilan.

La réussite d'une activité peut se mesurer :

- Au sérieux de l'enfant.
- Au résultat obtenu. - A l'ambiance.

Tous les moments de la vie quotidienne sont des activités au même titre que les jeux, les sorties. Les activités commencent au moment de leur présentation et se terminent par le rangement (avec les enfants). La préparation d'une activité est essentielle pour sa réussite.

Une petite collation est proposée aux enfants à 10h (petit beurre/boudoirs, jus de fruit ou préparation confectionnée par les enfants durant les ateliers cuisines fait le jour même)

Le repas : 12h00-13h30

C'est un temps où l'on a plaisir à être ensemble et à manger. Avant le repas, passage obligatoire aux toilettes puis au lavage des mains. Dans la mesure du possible, il y aura un adulte par table. C'est un moment d'échange, de partage. On veillera à ce que les enfants goûtent à tout, d'éviter le gaspillage. Les enfants peuvent se servir et servir les autres ; en faisant attention à la quantité désirée par ses camarades. Pour les plus petits, les animateurs se chargent du service, de découper la viande, et d'inciter à manger. De plus, il est tout à fait hors de question, que l'on force les enfants à manger un plat qu'ils n'aimeraient pas. A la fin du repas, on veillera à ce que la table soit débarrassée et nettoyée. Notre objectif sera de supprimer dans l'esprit de l'enfant l'idée :

Service = Corvée, voire punition ou au contraire récompense.

Le temps calme : 13h30-14h00

Pourquoi ? Pour permettre à chaque enfant de poursuivre le moment de calme et de repos commencé pendant le repas, rythme lent qui prépare à une activité plus intense. Quelles activités ? Temps calme qui peut être :

- une activité très calme : lecture, jeux calmes, chant...
- finition d'une activité manuelle.

L'animateur a un rôle d'accompagnateur. Durant ce temps, se fera également l'accueil des enfants mangeant à l'extérieur du centre.

L'activité de l'après-midi : 14h00-16h30

Le programme d'activité est préparé et connu à l'avance.

Le goûter : 16h30-17h00

Avant le goûter, passage obligatoire aux toilettes puis au lavage des mains. Le goûter est composé et varié, tout comme la collation du matin si un atelier cuisine est proposé aux enfants, ils mangeront leur préparation réalisée au centre de loisirs. Il est possible que l'enfant apporte son propre goûter.

L'accueil du soir : 17h00-19h00

Les adultes du centre de loisirs doivent être disponibles pour expliquer la journée aux parents, pour les orienter vers les affaires de leurs enfants. Une fois tous les enfants partis, un dernier rangement sera effectué dans les salles.

4.2 Les activités et les sorties

Le but de l'animation est « de donner vie à ». Pour cela l'équipe doit avoir une approche ludique de l'activité de loisirs. C'est un support réceptif pour les enfants afin de leur permettre de se construire en tant qu'individu, d'apprendre à vivre ensemble en respectant les règles de vie en collectivité. Aussi, chaque animateur, doit réfléchir et préparer son activité, d'une façon pédagogique et matérielle. Il doit se poser plusieurs questions : Quels sont les objectifs que je me fixe (apprendre aux enfants à se servir d'un outil ! Développer une coopération entre les enfants ! Valoriser un enfant timide au sein d'un groupe...)

Pourquoi cette activité ? Est-ce que cette activité correspond à l'âge des enfants que j'encadre les animateurs proposeront un choix de thèmes qui favorisera l'imaginaire et la créativité dans les propositions d'activités, de grands jeux et de spectacles. L'équipe d'animation proposera des activités de loisirs mettant en

avant le territoire, en faisant appel aux associations et aux organismes de la commune. Les animations seront variées afin que chaque enfant y trouve sa place et développe ses capacités :

- Activités manuelles : développer les capacités de création, d'expression, de construction manuelle....
- Activités sportives : le développement psychomoteur (maîtrise du corps et jeux de stratégie)
- Activités d'expression (théâtre, jeux, danse...) : favoriser l'expression et la confiance en soi, communiquer avec l'autre.
- Activités à caractère culturelles : bibliothèque, musée...
- Participation d'intervenants extérieur

L'équipe profitera de l'ensemble des équipements de la commune pour diversifier ses actions (city-stade, bibliothèque. Des journées à thème seront mise en place (Journée Halloween, Fort Boyard, Jeux Olympique...)

Une consultation des enfants et parents sera mise en place, afin de déterminer leurs attentes et envies (boîte à idée). Chacun aura la liberté de s'exprimer comme ils le souhaitent. La programmation peut donc être modifiée si la demande des enfants est différente et s'ils s'investissent avec l'animateur pour la mettre en place. Le programme peut subir des modifications en fonction de la météo. L'équipe d'animation, lors de la mise en place de ses activités, peut faire appel à des personnes extérieures à l'accueil de loisirs, soit parce qu'elles sont reconnues comme compétentes dans une spécificité, soit parce qu'elles possèdent les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité. Du fait de la différence de rythme de vie entre les tranches d'âge, deux groupes (voire trois en fonction des effectifs et des périodes de vacances) seront constitués :

- 3 à 5 ans
- 6 à 8 ans
- 9 à 11 ans

Néanmoins, les groupes d'âges peuvent évoluer en fonction du nombre d'enfants présents. Les activités sont adaptées aux enfants, en fonction de leur âge.

Pour le confort des enfants, nous demandons à ce que les enfants soient munis d'une paire de chaussons et d'un sac afin de pouvoir transporter les activités réalisées au centre de loisirs.

4.3 Retards et absences

En cas de retard ou d'absence, il est demandé à ce que le responsable de/des enfant(s) préviennent le personnel, soit par :

- la ligne téléphonique directe du centre : 07.57.17.84.40 (à noter que les demandes par SMS ne sont pas traitées) - la mairie de Theil-sur-Vanne au 03.73.74.95.83 - mail : loisirs@les-vallees-de-la-vanne.fr.

Les annulations doivent être effectuée la veille avant 10h dans le cas contraire l'annulation ne sera pas prise en compte et votre réservation sera facturée. En ce qui concerne les retards, le personnel peut refuser l'accueil de/des enfant(s) concerné(s) au bout de 3 retards.

4.4 Outils d'information et de relation avec les familles

Afin d'informer les parents sur la vie du centre de loisirs, différents moyens de diffusion d'informations sont proposés :

- Blog : <https://petits-pieds-vallees.info/>
- Site des Vallées de la Vanne : <https://les-vallees-de-la-vanne.fr>
- Affichages au sein du centre
- Transmission des plannings d'activités aux écoles et mairies alentours

5. LA VIE A LA GARDERIE ET LE TEMPS MERIDIEN

L'accueil périscolaire, c'est un service proposé aux familles en lien à l'école, le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
 - du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le repas)
- de la période d'accueil du soir après la classe

5.1 Les horaires

Durant la période scolaire, la garderie est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 8h30 les matins et les soirs de 16h30 à 18h 30 à Chigy, de 16h 30 à 19h00 à Theil. Les enfants sont encadrés par 2 animatrices et un goûter

est proposé aux enfants pour la garderie du soir. Le temps méridien est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h45.

5.2 les activités

Les activités proposées au cours de ces temps d'accueil sont ludiques : (jeux de société, dessins..), des activités y sont proposées dans la continuité de celle réalisées au centre de loisirs.

La pause méridienne est un moment pendant lequel l'enfant doit se restaurer mais aussi se détendre. Elle a également vocation à être éducatif propice à la découverte et à l'apprentissage autour de trois axes

- l'alimentation : acquérir des notions de nutrition et découvrir de nouvelles saveurs
- la vie en collectivité : acquérir les notions de responsabilisation et d'autonomie.
- Les activités ludiques : pratiques d'activités artistiques, culturelles ou sportives, de jeux récréatifs après le repas.

5.3 retards et absences

Tout comme pour le centre de loisirs, en cas d'absence, il est demandé à ce que le responsable de/des enfant(s) prévienne le personnel, soit par :

- la ligne téléphonique directe du centre : 07.57.17.84.40 (à noter que les demandes par SMS ne sont pas traitées)
- la mairie de Theil-sur-Vanne au 03.73.74.95.83
- mail : loisirs@les-vallees-de-la-vanne.fr.

5.4 outils d'information et de relation avec les familles

Différents moyens de diffusion d'informations sont proposés :

- Blog : <https://petits-pieds-vallees.info/>
- Site des Vallées de la Vanne : <https://les-vallees-de-la-vanne.fr>
- Affichages au sein de la garderie et panneaux d'information de la mairie

6. L'ÉVALUATION

Elle se fera entre l'équipe d'animation qui procédera à des réunions (définir à quelle fréquence avec les animatrices. Ces réunions ont pour but de reprendre les objectifs du projet pédagogique et d'évaluer s'ils ont été atteints ou non. S'ils ne l'ont pas été, l'équipe cherchera à comprendre pourquoi en prenant du recul et en analysant les causes de l'échec. Elles procéderont aux modifications qu'elles jugeront utiles.